

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Châtillon sur Cluses

Séance du 17 octobre 2016

L'an deux mil seize.

Le 17 octobre.

Le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Cluses,

Dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CARTIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 octobre 2016.

Présents : Mrs Bernard CARTIER, Pierre HUGARD, Cyril CATHELINÉAU, Mmes Martine FOURNIER, Elisabeth DUMAZ, Mrs Jean-François GRANGERAT, Yves JORDANIS, Laurent CHANCEREL, Mmes Cécile CHAVAL, Stéphanie ARDUINI, Virginie DUBEROS.

Absent excusé : M. Paul GREVAZ.

Absent représenté : M. Nicolas CALATRAVA (procuration donnée à M. Cyril CATHELINÉAU).

Absente non excusée : Mme Catherine POPIEUL.

Secrétaire de Séance : Mme Martine FOURNIER

Délibération N° 2016-32

Objet : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA CANTINE ET LA GARDERIE.

<u>Nombre de Conseillers</u>	<u>Votes</u>
En Exercice : 14	Pour : 12
Présents : 11	Contre : 0
Absent représenté : 1	Abstention : 0
Absents : 2	

APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE LA CANTINE ET LA GARDERIE.

Le rapporteur, Monsieur Cyril CATHELIN, 2^{ème} Adjoint au Maire, présente le projet de règlement de la garderie et de la cantine en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'APPROUVER le règlement intérieur de la garderie et de la cantine annexé à la présente délibération à compter du 3 novembre 2016.

- **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré,

Châtillon-sur-Cluses, le 18/10/2016.
Le Maire,
Bernard CARTIER



Transmis en Sous-préfecture le : 20/10/2016
Rendue exécutoire le :